

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>OBJET :</p> <p>APPROBATION DU BUDGET GEMAPI 2020</p>	<p>Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 36 Votants : 36 Délib. n°08b – 30/07/2020</p>
	<p>Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le</p>

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 22 juillet 2020

Présents : AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danièle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

Absents excusés : DRAGUÉ Céline (T), GOMEZ Claude (T),

Absents ayant donné pouvoir :

Vivien PETTI a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/08/2020 066-246600415-20200730-DE_029_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport d'orientation budgétaire en date du 11 mars 2020,

CONSIDERANT que les budgets doivent être votés avant le 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent,

CONSIDERANT l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 sur les mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale pour faire face à l'épidémie de Covid-19 reportant au 31 juillet 2020 la date limite d'adoption des budgets primitifs des EPCI

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil communautaire,**

ADOpte le budget primitif du Budget GEMAPI de l'exercice 2020 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	484 893.77€	484 893.77€
Investissement	0.00€	0.00€
TOTAL	484 893.77€	484 893.77€

CHARGE le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/08/2020 066-246600415-20200730-DE_029_2020-DE